

LES DIVERSES FORMES DE PROCESSION DANS LA LITURGIE

« Qu'est-ce qu'une procession ?

C'est la question que je posais, un soir de février 1946, à M. le Maire qui m'avait convoqué dans son cabinet. Il craignait que la cérémonie prévue pour le lendemain, et qui devait se dérouler sur la voie publique, ne fût une procession, contrevenant à l'arrêté municipal de 1881 toujours en vigueur dans la commune.

« Elle se reconnaît, m'expliqua-t-il, à la présence d'un dais, de bannières, de suisses, et au chant de cantiques. » Je n'eus pas de peine à le rassurer : nous organisons non une procession, mais un cortège à l'occasion de la promotion cardinalice de notre archevêque.

Je crains que beaucoup de fidèles et même d'ecclésiastiques n'eussent pas été capables de définir une procession de façon plus précise. M. le Maire avait pour lui une double excuse : il entendait se placer sur le terrain de la seule jurisprudence civile, et il ne partage pas notre foi. Or les processions de l'Église sont très diverses de formes et de structures, elles répondent à des besoins très variés, au point que l'on risque de ne plus retenir entre elles, comme éléments communs, que des détails aberrants, fort accessoires, voire ridicules. Et pourtant, avant d'analyser leur diversité, il faut bien réfléchir d'abord à ce qui en fait l'unité, à ce qui doit se vérifier dans chacune d'entre elles.

I. LES ÉLÉMENTS COMMUNS A TOUTE PROCESSION

Il existe deux définitions officielles des processions : l'une qui est contenue dans le Rituel romain où elle figure sans

changement depuis l'édition de 1614, l'autre qui est donnée par le Code de droit canonique de 1918.

Les processions publiques et sacrées, ou supplications, dit le Rituel, sont en usage constant dans l'Église catholique depuis leur antique institution par les Saints Pères, en vue soit d'exciter la piété des fidèles, soit de rappeler les bienfaits de Dieu et de lui en rendre grâces; soit d'implorer le secours divin. Elles doivent être célébrées avec toute la religion convenable, car elles contiennent de grands mystères divins et ceux qui les suivent dévotement reçoivent de Dieu des fruits salutaires de la piété chrétienne : c'est le devoir des curés d'en avertir les fidèles au moment le plus opportun¹.

Sous le nom de processions sacrées, dit le Code, sont désignées des supplications solennelles faites par le peuple fidèle sous la conduite du clergé en allant en ordre d'un lieu sacré à un lieu sacré, destinées à exciter la piété des fidèles, à rappeler les bienfaits de Dieu et à lui en rendre grâces, à implorer le secours divin².

Ces deux définitions s'accordent sur deux éléments. D'une part, les processions sont des supplications, c'est-à-dire des prières revêtant un caractère solennel : sont exclues par conséquent toutes les manifestations n'ayant pas cet aspect essentiel, ne répondant qu'à la curiosité ou au pittoresque, ou organisées dans un but de propagande, d'expression humaine : la procession est un langage qui parle à Dieu, non à la cité des hommes. D'autre part, ces supplications doivent exciter la piété envers Dieu, rappeler avec reconnaissance ses bienfaits ou implorer son secours.

Mais chacune des deux définitions complète et précise à sa façon ce fonds identique. Le Rituel est plus soucieux d'approfondir l'essence théologique et la catéchèse des processions : « ce sont de grands mystères divins », signes d'une réalité surnaturelle invisible et source de grâce (« ceux qui les suivent dévotement reçoivent de Dieu des fruits salutaires de la piété chrétienne »). C'est pourquoi les curés manquent à leur devoir s'ils ne donnent pas aux fidèles au préalable (*praemonere*) l'instruction qui leur est nécessaire

1. *Rituale Rom.*, éd. 1952, tit. 10, cap. 1, n. 1; éd. 1925, tit. 9, cap. 1, n. 1.

2. Can. 1290, § 1.

pour découvrir sous les signes la réalité divine, et la préparation qui leur permettra d'en retirer les fruits attendus. On reconnaît là l'esprit du Concile de Trente et l'application des principes de pastorale exprimés au cours de la session XXII (chap. 8) : de la messe, le Rituel les étend aux sacrements (tit. I, c. 1, n. 10) et, ici, aux processions. Une procession ne doit pas donner lieu uniquement à des préparatifs matériels, à des détails d'organisation : elle exige avant tout une préparation des esprits et des cœurs, une catéchèse au sens précis du terme, et donc une authentique vue de *foi* sur le mystère divin que la procession contient et exprime, une recherche attentive des motifs qui la commandent.

Le Code de droit canonique, de son côté, apporte un certain nombre de compléments qui permettent de mieux décrire le déroulement du rite et qui énumèrent certaines conditions essentielles de sa célébration. On peut les schématiser ainsi : 1) une assemblée du peuple chrétien 2) en marche 3) d'un point à un autre. *A populo fideli, duce clero* : une procession n'est donc pas un défilé d'ecclésiastiques entre deux haies de fidèles passifs ; c'est le peuple lui-même qui fait la procession, le clergé en tête servant de guide. Peuple et clergé : c'est une assemblée liturgique avec tous les caractères que nous lui avons attribués dans les divers articles que nous avons consacrés à ce sujet. Mais c'est une assemblée qui se déplace, et qui se déplace en ordre : *eundo ordinatim*. La définition du Rituel ne précisait pas ce point, qui sans doute allait de soi jadis ; la précision est pourtant devenue nécessaire puisque nous avons été trop souvent témoins de prétendues processions où le peuple chrétien restait figé, immobile. Or le mouvement de l'assemblée a de soi une valeur importante de symbolisme puisqu'il nous rappelle que toute l'Église de la terre est dans la condition voyageuse : *peregrinamur a Domino*, et qu'elle est en marche vers le Seigneur³ ; la solidité avec laquelle nos paroissiens sont assis sur leur chaise peut être le signe troublant de leur confortable installation terrestre : n'attendent-ils pas avec trop de patience le retour du Christ ? Et notons bien

3. Pour une fois, G. DURAND DE MENDE, *Rationale*, lib. 4, c. 6, n. 14, a assigné une symbolique exacte à la procession.

que ce déplacement se fait *de loco sacro ad locum sacrum*. M. de La Palice traduirait ainsi : la procession consiste à aller d'un point à un autre. Il aurait bien raison contre les canonistes qui, soucieux de ne pas trop compromettre les situations acquises, atténuent de la façon suivante : la procession « doit avoir pour point de départ et d'arrivée un lieu sacré, unique ou différent »⁴, alors que, nous le verrons en décrivant chaque sorte de procession, la tradition liturgique a toujours exprimé la nécessité d'un double terme. La procession aura d'autant plus de chance de survivre par delà les siècles et de s'étendre au-delà des frontières liturgiques, que le cheminement entre ces deux termes sera plus essentiel, plus objectif. Tourner autour d'un bénitier, faire défiler des clercs et une confrérie le long des bas-côtés d'une église : ce n'est pas une procession.

Pour résumer, il semble que les éléments nécessaires à toute procession sont les suivants : 1) un rassemblement du peuple fidèle autour de son clergé, c'est-à-dire la réunion de toute une communauté locale; 2) un cheminement en ordre de ce peuple guidé par le clergé; 3) un but spatial fixé à ce cheminement : un lieu vers lequel on va; 4) la prière intense qui fait de la procession comme un temps exceptionnellement fort dans la vie liturgique elle-même; 5) un mystère chrétien sous-jacent à la célébration, qui doit être présenté aux fidèles dans une catéchèse préalable et qui comporte une grâce propre.

Les conclusions qui se dégagent aussitôt de cette énumération c'est, d'une part, que la procession, acte public du culte liturgique, ne peut être décidée que par l'autorité compétente (c'est-à-dire pas M. le Curé ou M. l'aumônier, mais uniquement l'évêque et encore en observant la procédure des décisions importantes : *audito capitulo, ex publica causa*, can. 1292), et d'autre part qu'elle doit rester quelque chose de rare, de très exceptionnel sous peine de se dégrader et de perdre cette unanimité sociale, cette solennité, cette ferveur que supposent le Rituel et le Code.

4. R. NAZ, *Traité de droit canonique*, t. III, Paris, 1948, p. 99.

II. LES PROCESSIONS DESTINÉES A REVIVRE UN ÉVÉNEMENT DE L'HISTOIRE DU SALUT

Parmi les processions qu'énumèrent et décrivent les livres liturgiques, et qui à ce titre sont appelées « ordinaires » (can. 1290, § 2), trois méritent d'être mises à part, et de bénéficier, de la part des pasteurs, d'un intérêt primordial : celle du 2 février, celle des Rameaux, celle de la Nuit de Pâques. Cette dernière était pratiquement tombée en désuétude avant la réforme de l'*Ordo Sabbati Sancti* qui l'a restaurée et transformée; les deux autres sont inscrites simultanément dans le Missel, le Cérémonial, le Rituel et le *Memoriale Rituum*.

a) La procession des Rameaux

Dans toute la chrétienté médiévale, la procession des Rameaux a été véritablement la procession-type, événement qui met en branle une cité entière, et qui donne lieu à des manifestations somptueuses. On s'en doute difficilement aujourd'hui en voyant le pauvre spectacle qui s'offre à nos regards dans beaucoup d'églises, même cathédrales. Le célébrant et quelques ministres quittent le sanctuaire et traversent la nef, cependant que des chantres déchiffrent péniblement *Cum appropinquaret* — parfois même on ne chante rien. Les fidèles attendent, assis à leur place, un détail curieux, celui qui oblige précisément le cortège du célébrant à aller sous le porche : on ferme la porte, on frappe avec la croix, on rentre. L'intérêt n'est d'ailleurs pas là, mais uniquement dans le fait d'avoir un rameau béni pour l'emporter chez soi ou le déposer sur les tombes du cimetière. A ma description, bien des cérémoniaires se récrieront que la législation en vigueur ne demande pas davantage : le peuple est ignoré complètement des rubriques de la procession dans le Missel⁵, le Rituel⁶, le *Caeremoniale episcoporum*⁷, et le *Memoriale Rituum*⁸ : il s'est comme évanoui

5. *Missale Romanum* : « ... sequitur clerus per ordinem, ultimo celebrans cum diacono a sinistris. »

6. *Rituale Rom.*, tit. X, c. 3, n. 2 (même texte).

7. *Caeremoniale episc.*, lib. II, c. 21, n. 8 (= c. 16, n. 15).

8. *Memor. Rit.*, tit. III, c. 2, § 3, nn. 4-6 : la procession ne comprend que le célébrant et trois clercs lorsqu'il n'y a pas de chantres.

par enchantement, puisqu'il était présent dans l'église, qu'on lui a distribué des Rameaux⁹, que le Curé lui fait la catéchèse de la cérémonie¹⁰, et que c'est à lui qu'on a dit *Procedamus in pace*¹¹! Même les chants prévus pour la procession ne laissent aucune place à l'expression d'un peuple : ce ne sont que répons et antiennes ornées, comme on les trouve dans les Processionnaires monastiques. La réforme des rites de la Semaine sainte redonnera bien sûr aux fidèles la place et le rôle qu'ils ont eus jadis, et devra rétablir les vraies valeurs : la bénédiction des palmes, qui occupe actuellement une si grande place dans la célébration comme dans la préoccupation des fidèles, est une cérémonie tardive et adventice¹²; ce qui est traditionnel, ce qui compte effectivement et doit être magnifié, c'est la procession elle-même avec les Rameaux, et du coup on retrouve la raison d'être profonde du rite et sa portée pastorale. Car dans la pratique des églises du moyen âge, comme à Jérusalem au temps de la *Peregrinatio* d'Egérie (fin IV^e-V^e siècle), il s'agissait de revivre l'entrée de Jésus à Jérusalem, de renouveler les gestes par lesquels les Juifs avaient accueilli le Christ, de reprendre les mêmes acclamations. A Jérusalem, on refait exactement le même chemin, et par conséquent la procession revêt un caractère commémoratif indiscutable, parlant de lui-même :

A la septième heure, tout le peuple monte au mont des Oliviers, c'est-à-dire à l'Éléona, à l'église, et l'évêque aussi; on dit des hymnes et des antiennes appropriées au jour et au lieu, et des lectures pareillement. Quand approche la neuvième heure, on se rend au chant des hymnes à l'Imbomon¹³, c'est-à-dire à l'endroit d'où le Seigneur est monté aux cieux, et là on s'assoit. Tout le peuple toujours, en présence de l'évêque, est invité à s'asseoir... On dit encore là des hymnes et des antiennes appropriées au lieu et au jour : et de même des lectures qu'on intercale et des prières. Et quand approche la onzième heure, on lit le passage de l'évangile où les enfants

9. Par exemple *Caeremoniale episc.*, n. 6 (= c. 16, nn. 10-12); *Memor. Rit.*, § 2, nn. 5-6.

10. *Memor. Rit.*, § 1, n. 19 (cf. tit. I, c. 2, § 1, n. 15).

11. « Diaconus vertens se ad populum », Missel et Rituel, etc.

12. Elle se trouve dans le sacramentaire de Prague, n. 85 (éd. Dold, pp. 44*-45*) et dans Rheinau 30, formule 379 (numérotation de Puniet).

13. Église de l'Ascension, toujours sur le même mont.

avec des rameaux et des palmes accoururent au devant du Seigneur, en disant : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! » Et aussitôt l'évêque se lève avec tout le peuple et alors, du haut du Mont des Oliviers, on vient, tout le monde à pied. Tout le peuple marche devant l'évêque au chant des hymnes et des antiennes, répondant toujours : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur! » Tous les petits enfants du pays, jusqu'à ceux qui ne peuvent pas marcher parce qu'ils sont trop jeunes et que leurs parents portent à leur cou, tous tiennent des rameaux, les uns de palmiers, les autres d'oliviers : et ainsi on escorte l'évêque à la manière dont le Seigneur a été escorté ce jour-là¹⁴. Du haut de la montagne jusqu'à la ville, et de là à l'Anastasis en traversant toute la ville, tout le monde fait tout le chemin à pied, même les dames, même les hauts personnages, tous escortent l'évêque en disant le répons; on va ainsi, tout doucement, tout doucement, pour ne pas fatiguer la foule et le soir est déjà venu quand on arrive à l'Anastasis¹⁵...

Admirable description, qui nous fait comprendre à la fois à quelle qualité peut atteindre une célébration populaire lorsqu'elle exprime la spontanéité de la prière, et aussi de quelle façon la liturgie processionnelle peut être *mystère* au sens où le Rituel romain emploie ce terme. L'Assemblée de la communauté locale participe à cette prérogative de l'Église d'être vraiment la prière du Christ, de revivre les scènes évangéliques, d'avoir au milieu d'elle la présence du Christ. L'évêque apparaît dans la procession *in persona Christi*, dans le rôle du Christ, mais ce signe est efficace d'une présence du Maître. Aussi heureux que ceux qui voyaient Jésus de leurs yeux, les fidèles peuvent acclamer « Hosanna », agiter des palmes, étendre des vêtements sur le sol, donner aux cris de leurs gosses ce sens profond que Jésus rappelle : *Ex ore infantium...* Les curés de campagne qui viennent de lire avec moi ce texte d'Égérie reconnaîtront combien les pasteurs de Jérusalem avaient le sens pratique : c'est dehors, en pleine nature, qu'on faisait place à la marmaille vagissante, et non pas à l'intérieur de l'église où aujourd'hui elle empêche d'entendre le récit de la Passion. Pas de difficulté non plus pour le chant; la foule reprend sans

14. Peut-être était-il, comme le Seigneur, monté sur un âne.

15. ÉTHÉRIE, *Journal de voyage*, c. 31, trad. H. Pétré, Paris, Éd. du Cerf, 1948, pp. 221-223.

cesse le même refrain : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » Repartant de la fête, chacun garde la conscience que le Christ est aujourd'hui comme hier et dans les siècles, qu'il est le Messie-Roi : « Voici ton Roi qui vient à toi plein de douceur. »

Au XV^e siècle encore, après les vicissitudes de tant de guerres et d'invasions, la procession des Rameaux à Jérusalem gardait son caractère d'évocation commémorative, saisissante par le parcours des mêmes lieux et le renouvellement des gestes¹⁶. Lorsque, à diverses dates, les églises d'Occident ont voulu transplanter l'usage hiérosolymitain, elles ont tenu à lui conserver sa physionomie propre. Si on ne peut parcourir matériellement les lieux mêmes, on le fera de façon votive ou fictive en cherchant la plus grande ressemblance : la procession partira d'une église située hors les murs de la ville pour se rendre à la cité : aux portes, la foule rendra hommage au Seigneur (*ingrediente Domino in sanctam civitatem...*), c'est là que se chantera le *Gloria, laus*, ce poème délicieux composé à une époque où l'on estimait le contenu des textes plus que leur prosodie, qui donne à la fête un accent particulier sur la royauté du Christ. Même souci qu'à Jérusalem du réalisme de la présence de Jésus : dans plusieurs églises il est rendu présent, comme à Jérusalem, par la personne de l'évêque chevauchant¹⁷, mais ce symbolisme foncier, si exact théologiquement, s'estompe progressivement au point qu'on recherche d'autres signes du Christ : le livre des évangiles, la sainte eucharistie¹⁸, ou même une simple icône comme c'est le cas en certaines régions de l'Allemagne.

Il y aurait un excellent travail historique à faire pour tirer les leçons des diverses réalisations médiévales de la procession des Rameaux, en particulier pour ce qui concerne les chants et la participation du peuple par des refrains. En ce même sens, un effort liturgique intéressant avait été tenté en Belgique en 1929, comme on peut s'en rendre compte

16. Relation de Fra Suriano, citée dans M. RIGHETTI, *Storia liturgica*, t. II, 1946, p. 133, note 24.

17. Par exemple à Milan : *ibid.*, pp. 385-386.

18. On s'étonnera que je préfère la représentation du Christ par l'évêque à la présence eucharistique. De fait, la tradition romaine a fait le même choix, et il est justifié par la théologie de l'eucharistie et celle de l'assemblée.

par les divers articles publiés cette année-là dans le *Bulletin paroissial liturgique*. Dans le passé, comme aujourd'hui, se vérifient donc les lois que nous avons exprimées plus haut comme étant celles de toute procession : la fête des Rameaux est un cheminement populaire allant d'un lieu à un autre, réalisant un mystère religieux, faisant découvrir aux participants la royauté du Christ, la présence toujours actuelle de l'histoire du salut en revivant — en jouant dirions-nous — l'évangile du jour.

b) La procession du 2 février

Dans les textes liturgiques modernes, il y a une symétrie assez rigoureuse entre la cérémonie des Palmes et celle de la Chandeleur : on y renvoie sans cesse des rubriques de l'une à celles de l'autre. Effectivement, on peut considérer que la procession du 2 février est aussi un cheminement historique : l'Enfant-Jésus, porté par Marie et Joseph, est allé de Bethléem à Jérusalem pour y être présenté au Temple, on refait la route avec lui. Je pense que, pastoralement, c'est ainsi que l'on devra présenter les choses, en observant les mêmes principes pour l'organisation des rites et leur catéchèse.

Cependant, avouons que le développement historique de la fête est beaucoup moins clair. En particulier, si son origine est certainement hiérosolymitaine, elle n'a pas revêtu le caractère topographique de la procession des Rameaux. Le texte d'Égérie nous fera sentir aussitôt la différence :

Le quarantième jour après l'Épiphanie se célèbre vraiment ici avec une très grande solennité. Ce jour-là, il y a une procession à l'Anastasis, tout le monde la suit, et tout se passe dans l'ordre habituel, avec une grande pompe, comme pour Pâques. Il y a aussi des prédications de tous les prêtres ainsi que de l'évêque, commentant toujours le passage de l'évangile où il est dit que le quarantième jour, Joseph et Marie portèrent le Seigneur au Temple et que Siméon et la prophétesse Anne, fille de Phanuel, le virent, et les paroles qu'ils dirent en voyant le Seigneur, et l'offrande que firent les parents. Après quoi, quand on a achevé régulièrement toutes les cérémonies habituelles, on célèbre les mystères, et alors a lieu le renvoi¹⁹.

19. ÉTHÉRIE, *Journal de voyage*, éd. cit., p. 207.

De Jérusalem, la fête s'est étendue à toute la Palestine, puis au rite byzantin, et de là elle est passée à Rome, sans doute au VII^e siècle, et ceci est également une différence avec la procession des Rameaux. A Rome, au VII^e siècle, la procession de la Chandeleur ne semble pas se différencier beaucoup de celle qui est instituée simultanément pour les autres fêtes mariales, ni même des « litanies stationales » dont nous parlerons plus loin²⁰. Deux conclusions pourtant se dégagent de son histoire : 1) quelles que soient les vicissitudes subies par les rites ou les rapprochements fallacieux qu'on pourrait tenter avec d'autres cérémonies, c'est la procession qui caractérise la fête à ses origines et depuis le XII^e siècle; 2) la bénédiction des cierges s'est ajoutée tardivement et de façon très accessoire²¹, les cierges étant avant tout destinés à donner à la célébration son symbolisme : il n'est légitime de les emporter chez soi que comme souvenir de cette célébration; le sens sacramentel de la bénédiction serait faussé s'il n'y avait pas avant tout la procession.

Voilà donc encore une procession qui demande à être remise en honneur! Or son importance était si peu évidente, il y a vingt-cinq ou trente ans en France, que dans tel séminaire on bénissait les cierges avec solennité, on chantait la messe, mais on omettait la procession qui risquait de prendre le temps de la classe. Mais il ne suffit même pas d'organiser un cheminement avec des cierges : bien des fidèles en concluraient rapidement que c'est une procession aux flambeaux imitant celle de Lourdes; il faut faire découvrir aux fidèles par la catéchèse et par les chants que c'est la fête de la *Rencontre* et la fête des *Lumières*, selon les deux noms qu'elle porte dans la tradition orientale. Par là se retrouve vraiment le caractère mystérieux de la procession, et il suffit de méditer l'antienne *Adorna* ainsi que le refrain *Lumèn ad revelationem gentium* pour l'approfondir, sans qu'il soit besoin de faire appel aux ressources de l'érudition historique. Rencontre du Christ et de Jérusalem :

Orne, ô Sion, ton lit nuptial pour accueillir le Christ-Roi;
embrasse Marie qui est la porte du ciel. En effet, elle porte le

20. Sur l'histoire de la Chandeleur, voir surtout P. BATIFFOL, *Études de liturgie et d'archéologie chrétienne*, Paris, Picard, 1919, pp. 193-215.

21. *Ibid.*, pp. 205-206, 207-208.

Roi de la gloire, de la nouvelle lumière. La Vierge s'avance et soutient dans ses bras le Fils engendré déjà avant l'étoile du matin. Siméon le recevant dans ses bras, annonça aux peuples qu'il était le Seigneur de la vie et de la mort, le Sauveur du monde²².

C'est donc la découverte du mystère de l'Église, l'accueil du Christ, la reconnaissance encore de sa royauté et de sa divinité comme aux Rameaux. Mais il s'y ajoute tout le symbolisme de la lumière, qui rejoint la Nuit de Pâques, et le désir missionnaire : *ad revelationem gentium*. La catéchèse de la procession, l'explication des gestes et des chants se révèlent ici comme plus nécessaires encore que dans le cas des Rameaux, faute de quoi nos fidèles resteront exclus de l'essentiel.

c) La procession de la Nuit de Pâques

Le rituel de la Nuit de Pâques, heureusement remanié, met désormais en valeur une procession qui selon les rubriques en vigueur auparavant n'était plus qu'un organe témoin indéchiffrable. Cela n'avait guère de conséquence, puisqu'elle parcourait un édifice vide de tout peuple. Le cierge pascal allumé ouvrant la marche, le clergé se rendait aux fonts baptismaux, et après la consécration de l'eau, le cierge pascal précédait à nouveau le clergé jusqu'à l'autel²³. Aujourd'hui au contraire, la procession part de l'extérieur de l'église, le cierge pascal a été l'objet de rites et de prières qui l'ont mis en pleine valeur dans l'esprit des fidèles : il éclaire, dans l'édifice complètement obscur, le chemin que parcourent à sa suite le célébrant, le clergé et le peuple; au fur et à mesure que la procession progresse, la lumière du cierge pascal se propage successivement aux cierges que tiennent en mains prêtres, ministres et fidèles. Pourquoi cette procession ? C'est un véritable jeu sacré, le jeu de la sortie d'Égypte, la marche des Rachetés.

Dans les ténèbres de la nuit, les Hébreux partirent, Dieu lui-même étant devant eux pour leur servir de guide sous

22. Antienne *Adorna*.

23. *Caeremoniale episc.*, lib. II, cap. 27, nn. 16-19; *Missale Romanum*, rubrique précédant le *Sicut cervus*.

le signe d'une nuée lumineuse. Ils étaient délivrés de la servitude, ils allaient vers la Terre Promise, ils prenaient tout à coup conscience qu'ils formaient un peuple, le peuple même de Dieu, ils partaient vers la mer. Le Christ est notre Pâque : c'est lui la vraie lumière qui éclaire dans les ténèbres, c'est lui qui nous conduit vers les eaux du baptême, qui nous délivre, nous mène vers la Terre Promise. Ces thèmes bibliques de l'Ancien et du Nouveau Testament sont redevenu familiers aux chrétiens qui participent à la Vigile pascale; si nous les rappelons cependant, c'est pour souligner l'importance de chaque détail des rubriques de la procession : l'obscurité de l'église, la place du cierge en tête (et d'un cierge qui puisse être vraiment une colonne de lumière, qui mérite d'être le symbole du Christ!), le *passage* de toute une foule, tout cela est nécessaire pour la pédagogie sacrée, pour l'action même que réalise la liturgie. Il y aura très rapidement à mettre en garde les pasteurs contre deux dangers : celui de voir disparaître successivement tous ces éléments au nom de la « pratique » de l'« expérience » (l'expérience de nos paresse, non celle de la pédagogie) — et celui de les voir interpréter pharisaïquement, au mépris de leur vrai sens, par l'inintelligence des cérémoniaires patentés. Ici, comme aux Rameaux et au 2 février, le peuple est introduit dans la contemplation du mystère du Christ et de notre salut par le mouvement même de ses pieds, par le maniement des choses (palmes, cierges), par le jeu de l'obscurité et de la lumière.

Les trois processions que nous venons d'étudier sont donc des cheminements « historiques », rééditant de façon symbolique un itinéraire du Christ ou de l'Ancien Testament, décisif pour l'économie du salut. Ils se fondent sur l'efficacité de l'action liturgique qui fait vivre aux fidèles des événements passés dont le fruit est actuel, qui fait participer l'Église d'aujourd'hui aux gestes du Christ. Le récit évangélique, dont la proclamation dans l'Assemblée est déjà de soi efficace d'une « re-présentation » des mystères, s'anime soudain et devient jeu, cheminement de tous.

Mais il y a d'autres formes de processions dans la liturgie, en particulier les processions « fonctionnelles ».

III. LES PROCESSIONS FONCTIONNELLES

J'appelle de ce nom les processions qui consistent à solenniser un mouvement ou déplacement nécessité par l'accomplissement des rites eux-mêmes. Elles sont donc utilitaires, matériellement indispensables, avant tout symbolisme possible; elles tirent leur valeur et leur légitimité de ce caractère « fonctionnel » : même s'il n'était pas rendu festif, le déplacement aurait lieu quand même. En lui donnant de l'éclat, du faste, en y associant toute l'assemblée, on met en relief ce qui fait l'objet de ce déplacement, on le souligne dans l'esprit des fidèles, on leur permet d'y exprimer leur dévotion.

Le critère qui permettra de discerner l'importance plus ou moins grande de cette catégorie de processions, ce sera justement la nécessité objective, toute matérielle, du déplacement. Est-il inéluctable, la procession qui le rehausse pourra revêtir une qualité liturgique de premier plan. Est-il au contraire surérogatoire, la procession s'étirole, devient mesquine ou en tout cas spirituellement vide.

Il y aura d'ailleurs, parmi ces processions « fonctionnelles », certaines d'entre elles qui vérifieront tous les éléments de la définition que nous avons donnée plus haut, en particulier le déplacement de toute une assemblée, d'autres qui ne mettront au contraire en branle qu'une partie de l'assemblée : c'est la *fonction* liturgique qui décidera de la qualité ou du nombre des participants.

Voici les fonctions liturgiques qui entraînent le déplacement de l'Assemblée entière : le port du viatique (ou du moins la communion des malades avec solennité), les sépultures, la translation des reliques, la procession des Présanctifiés aux jeudi et vendredi saints.

a) La procession du viatique et de la communion des malades

Il n'y a que deux façons possibles de donner l'eucharistie aux absents : ou bien on va célébrer la messe à leur domicile, ou bien on transporte les espèces consacrées de l'église à la maison. La première solution a été parfois celle du

moyen âge, la seconde, plus simple, est la nôtre aujourd'hui mais elle apparaît dès l'époque de saint Justin : « Les ministres que nous appelons diacres, disait-il, distribuent à tous les assistants le pain, le vin et l'eau consacrés, et ils en portent aux absents²⁴. » En temps de persécution, ce déplacement des diacres devait passer complètement inaperçu, de même qu'aujourd'hui on ne remarque guère le prêtre qui porte le saint Viatique dans les étages d'une maison de Paris. Il était normal cependant que là où la chose était réalisable, une procession s'organisât : elle a été la règle dans toute la chrétienté et continue de se pratiquer là où elle est demeurée possible. C'est la première et la plus authentique procession du Saint-Sacrement, puisqu'elle conduit la sainte Réserve de l'autel où elle vient d'être consacrée jusqu'au fidèle qui va s'en nourrir; lorsqu'il s'agit d'un fidèle qui est à l'article de la mort, la présence de la communauté tout entière exprime au mieux à la fois la nature du viatique et le mystère de la mort chrétienne²⁵. Partout où on le peut, on aura donc soin de suivre exactement les consignes du Code de droit canonique²⁶, et du Rituel²⁷. Contrairement à ce que nous pourrions penser au premier abord, cette procession est beaucoup plus importante, plus valable et plus fructueuse pour les fidèles que toute autre manifestation eucharistique — bien qu'elle ait l'inconvénient de ne pouvoir être préparée à l'avance. Et encore, puisqu'on pourrait (et devrait) solenniser parfois la communion des simples malades et infirmes, à Pâques d'abord, et par exemple lors de journées ou pèlerinages²⁸.

On relèvera, dans les rubriques de la procession du viatique, une règle qui se vérifiera pour presque toutes les processions « fonctionnelles » : le cheminement du peuple se fait au chant des psaumes, ici, avant tout, *Miserere*, *Laudate*

24. Saint JUSTIN, *Première apologie*, 65, 5; éd. Pautigny, p. 141.

25. Voir sur ce sujet mon étude à paraître dans le n° 44 de *La Maison-Dieu* sous le titre : *Comment meurt un chrétien*.

26. Can. 847-848.

27. Tit. V, cap. 4, nn. 10-13 (rubrique inchangée depuis le Rituel de Santori).

28. Pourquoi, à Lourdes, la procession des malades n'est-elle donc pas la procession de la *communion* des malades? Ce serait un approfondissement de la vie eucharistique des pèlerinages, et la suite logique de *Mediator Dei*.

Dominum de coelis, mais aussi d'autres psaumes et cantiques bibliques²⁹.

Et puisque je viens de mentionner le chant, voici la curieuse remarque que je lis dans le *Cérémonial* de Stercky, confirmant d'ailleurs la pratique que j'ai constatée par moi-même dans la ville de Rome. Je la transcris d'après l'édition de 1940 :

Il est rigoureusement interdit *au clergé* d'exécuter pendant les processions des chants en langue vulgaire. Nous disons « au clergé », car les fidèles ne faisant pas partie de la procession peuvent, là du moins où la coutume existe, chanter des cantiques en langue vulgaire pendant les processions qui se font en dehors de l'église, à condition que les cantiques soient approuvés par l'Ordinaire du lieu et que ce ne soient pas des traductions de morceaux liturgiques³⁰.

b) La procession des funérailles

L'enterrement d'un chrétien est également une procession de type « fonctionnel ». C'est une nécessité de déplacer la dépouille mortelle de la maison jusqu'au cimetière, déplacement qui aurait lieu même en l'absence de toute procession. Ici nous nous trouvons même devant un geste naturel de la société humaine, qui ne devient liturgique que parce que le corps du défunt avait reçu le baptême. Mais la condition chrétienne a transformé complètement ce geste et en fait un acte d'Église : si elle n'en est pas empêchée par une contrainte extérieure, la communauté tout entière accompagne le mort, et ce cheminement est interrompu par une station à l'église où se célèbrent les obsèques; il y a donc désormais en réalité deux processions : de la maison à l'église, de l'église au cimetière.

Là encore, ce sont les psaumes qui rythment la marche de l'assemblée; de la maison à l'église, on chante le psaume

29. Tit. V, cap. 4, n. 13; cf. n. 23.

30. *Manuel de liturgie et cérémonial...*, Paris, 1940, t. II, p. 181. — La dernière condition exprimée par Stercky vise la réponse S.R.C., 3537, ad 3, sur laquelle je reviendrai dans un article ultérieur. Quant à l'explication « les fidèles ne faisant partie de la procession », elle est la marque, hélas, de l'état d'esprit trop généralisé auquel doit remédier la réforme liturgique si splendidement inaugurée dans la Vigile pascale.

Miserere, et si la longueur du chemin l'exige, les psaumes graduels ou d'autres tirés de l'office des défunts³¹. Dans l'usage moderne, on ne prévoit plus, pour le transfert de l'église au cimetière, autre chose que l'antienne *In paradisum*, parce que le cimetière médiéval était sans doute attendant à l'église, mais les textes anciens, comme bien des rituels monastiques, prescrivaient aussi la psalmodie³². La tristesse décourageante de nos sépultures modernes vient de ce que le peuple n'y chante plus les psaumes et s'est déchargé de ce soin sur le clergé ou même sur des chantres à gages; ce changement a du coup brisé la signification de l'enterrement : au lieu d'une église locale, prêtres et fidèles, témoignant tout entière de sa foi en la résurrection, de sa condition de voyageuse en marche vers le Seigneur, on a désormais deux groupes distincts séparés par un corbillard : devant, les « ministres du culte »; derrière, un cortège civil dans lequel les non-chrétiens ne se sentent pas étrangers et où les chrétiens eux-mêmes oublient de prier, emportés qu'ils sont dans l'affreux tourbillon de ces conversations profanes décrites cruellement par Mauriac dans *Le Mystère Frontenac*.

c) La translation des reliques

La translation des reliques est une liturgie funéraire, mais triomphale : elle amène l'Église à prendre conscience de la gloire des martyrs ou des saints, à vérifier, dans l'éclat de la fête, la prophétie du livre de la Sagesse : *Visi sunt oculis insipientium mori, illi autem sunt in pace*. D'où le faste exigé par le Rituel³³ et le Pontifical³⁴ dans ces processions : brancard porté par des prêtres ou des diacres parés, parfum de l'encens, lumières entre les mains de tous les participants, décoration de l'itinéraire entier... A la psalmodie qui est, nous l'avons vu, de règle universelle, s'ajoutent ici les invocations litaniques, les répons et les hymnes.

Mais tant le Rituel que le Pontifical supposent une vérita-

31. Tit. VII, cap. 3, n. 2.

32. Voir en particulier l'*Ordo* 49 (MANDRIEU, *Ordines Romani*, t. IV, sous presse).

33. Tit. XI, cap. 14.

34. *De ecclesiae consecratione seu dedicatione*.

ble translation, c'est-à-dire qu'on porte des reliques — mieux encore le corps d'un saint — d'un endroit à un autre pour leur donner une sépulture définitive dans un autel ou ailleurs. La consécration d'une église réalise exactement cette condition et d'ailleurs l'un de ses éléments traditionnels est constitué par la sépulture³⁵. Je citerai deux autres cas éclatants de translation de reliques : l'une s'est déroulée au XIV^e siècle, celle du corps de saint Thomas d'Aquin, demeuré à Fossa Nova depuis sa mort en 1274 et porté de là à Toulouse sur l'ordre du pape Urbain V. Les relations de l'époque montrent que ce fut une véritable procession, parcourant un itinéraire de plus de quinze cents kilomètres, mettant en branle toutes les populations sur son passage, donnant lieu dans chaque cité à de brillantes manifestations liturgiques³⁶. De l'autre translation, j'ai été moi-même témoin en 1938 : après la canonisation de saint André Bobola, martyr polonais du dix-septième siècle, ses glorieux restes quittèrent Rome pour retourner dans sa patrie; la cérémonie avait valeur de symbole puisque Pie XI avait arraché cette relique à la Russie en 1923; une foule immense participa à la procession de l'église du Gesù à la Stazione Termini, des torches éclairant la Via dell' Impero à la tombée de la nuit.

On le voit par ces divers exemples : c'est une chose rare, nécessitée par d'exceptionnelles circonstances qui ne se reproduiront pas, et par une évidente raison d'être. Là encore, on solennise un cheminement qui aurait lieu de toute façon. Et ce cheminement va d'un lieu à un autre, sans pouvoir être réversible. C'est un événement, au sens plein du mot. Son importance objective et sa rareté permettent précisément de lui donner de l'éclat, d'en faire le rassemblement de toute une église. Loin d'être une pure curiosité, une ostension anecdotique, il constitue une réalité, à la fois matérielle et spirituelle, donc un signe : le signe de la gloire céleste, de l'Église triomphante, un signe parousiaque. Ce signe est d'autant plus parlant que l'on a en quelque sorte cédé à une nécessité, qu'on n'a pas voulu d'abord une manifestation, une apologétique, mais qu'il s'agit d'un *fait*.

35. L. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 5^e éd., pp. 426 et suiv.

36. PERCIN, *Monumenta conventus Tolosani ordinis praedicatorum*, Tolosae, 1693, in-f^o, pp. 217-218.

d) **La procession des Présanctifiés,
les jeudi et vendredi saints**

La liturgie romaine a accueilli pour le vendredi saint l'usage oriental de la communion des Présanctifiés. Ce rite exige que l'on prévoie la veille le nombre suffisant de pains à consacrer — les fidèles jadis communiaient comme le célébrant³⁷ —, et éventuellement la quantité de vin si la communion se fait sous les deux espèces. Et comme les autels anciens ne comportaient pas de tabernacle pour la réserve eucharistique, il fallait donc déplacer deux fois les Présanctifiés : après la messe du jeudi, pour les déposer au lieu où on devait les conserver; au cours de la cérémonie du vendredi, pour les reporter sur l'autel en vue de la communion. Ce double déplacement nécessité par les rites s'est fait d'abord sans procession, de façon purement utilitaire : les diacres portant le corps et le sang du Christ dans la sacristie destinée à cet usage, c'est eux qui les portent à nouveau le vendredi³⁸. Mais il était normal qu'il s'y ajoute la solennité : au milieu du XIII^e siècle, à Rome, le jeudi, un cardinal prêtre porte la Réserve sous un dais, précédé de la croix et de luminaires³⁹; beaucoup plus tôt, dès le XI^e siècle, à Rouen, c'est le célébrant lui-même qui préside la procession, accompagné de ses ministres parés, de l'encens et des cierges⁴⁰. Le *Caeremoniale episcoporum* de 1600 a donné sa forme définitive à cette manifestation eucharistique : l'évêque porte le Saint-Sacrement même s'il n'accomplit pas personnellement la fonction du jour, un sous-diacre paré porte la croix, entouré des acolytes munis de leurs chandeliers; les chanoines ont en main des cierges allumés. Le peuple n'est pas nommé, comme toujours; pourtant il prend part à la procession puisque c'est au reposoir qu'on publie

37. La rubrique « omnes communicant » n'a pratiquement disparu de l'*Ordo* du vendredi saint, où elle était inscrite depuis le VIII^e siècle, que lors des réformes liturgiques d'Innocent III. B. CAPELLE, *La Maison-Dieu*, 37, p. 109.

38. « Ingrediuntur diaconi in sacrario. Procedunt cum corpore et sanguinis (!) Domini quod ante die remansit : et ponunt super altare. » *Sacramentaire gélasien*, éd. Wilson, p. 77.

39. Pontifical de la Curie, recension longue, XLII, n. 29 : M. ANDRIEU, *Pontifical...*, t. II, p. 463.

40. JEAN D'AVRANCHES, *De eccl. offic.*, c. 27; P. L., 147, col. 50.

les Indulgences après que l'évêque y a donné à nouveau la bénédiction pontificale⁴¹.

Plus fastueuses que le transport du viatique, les deux processions du jeudi et vendredi saints participent à sa *vérité* sacramentelle : elles partent de la messe et aboutissent à une communion. Mais les deux termes du déplacement sont situés à l'intérieur de l'église, du moins dans l'usage moderne⁴², d'où la difficulté plus grande pour faire mouvoir l'Assemblée et le caractère assez limité de ces processions. D'ailleurs, il y a aussi un appauvrissement très net des formes, dû au caractère tardif de leur organisation : on n'y chante que des hymnes, *Pange lingua*, *Vexilla regis*, c'est-à-dire le genre de chants que l'Église romaine a eu le plus de répugnance à admettre dans sa prière. Enfin, dernière réserve à exprimer, il faudrait que les fidèles participent effectivement à la cérémonie du vendredi et y communient pour que leur intelligence de la procession soit vraiment juste, ce qui implique par conséquent une réforme de la Semaine sainte tout entière.

e) Processions improprement dites liées à l'accomplissement de la liturgie

Toutes les processions que nous avons examinées jusqu'à maintenant étaient caractérisées par le déplacement de l'Assemblée entière d'un lieu à un autre, ces deux lieux étant (sauf dans le cas des jeudi et vendredi saints) distincts et séparés par un chemin à parcourir. Mais l'accomplissement des actes liturgiques exige d'autres déplacements, plus restreints, dans l'intérieur même de l'enceinte où se tient l'assemblée, et n'affectant qu'une partie de celle-ci. Ils constituent cependant des processions en ce sens qu'ils soulignent le caractère essentiel, fonctionnel du rite, nécessaire à l'action sacrée, et qu'ils le solennisent pour mieux le rehausser. Voici les principales de ces processions :

1. *L'entrée des célébrants à la messe solennelle*, mettant en valeur la dignité de la hiérarchie, et tout particulièrement

41. *Caeremoniale episc.*, lib. II, c. 23, nn. 10-14.

42. La chapelle papale a conservé l'usage de placer la réserve eucharistique dans une autre salle.

le rôle du président de l'assemblée, évêque ou prêtre. Le peuple est debout; un chant de psaume accompagne le déplacement, l'Introït.

2. *La « petite entrée » des rites orientaux, et la procession de l'évangile dans le rite romain.* Le transport du livre des évangiles de la sacristie à l'autel ou de l'autel à l'ambon se fait avec un grand faste : encens, lumières, cortège de ministres; il est destiné à donner aux fidèles le sens de cette présence du Christ qu'est l'Évangile. Traditionnellement, le peuple acclame ce cortège par le chant répété de l'*Alleluia*. Mais voilà un rite dont, à l'exception des églises monastiques, nos cérémoniaires modernes ont perdu complètement le sens : on voit même le chœur demeurer assis pendant que la procession passe!

3. *La « grande entrée » des rites orientaux et l'ancienne procession de l'offrande de la liturgie romaine.* « On apporte au président du pain et une coupe de vin et d'eau » : c'est par ce geste que commence l'eucharistie dans la description que nous en fait saint Justin au II^e siècle⁴³. Geste matériel, nécessaire, de préparation de la matière sacramentelle : les liturgies ont tenu unanimement à le magnifier, mais elles l'ont fait de deux façons très différentes. En Orient et en Gaule, la matière étant préparée dans une sacristie, une procession vient la prendre pour la porter à l'autel (procession dite de la Grande Entrée); sur son passage la foule multiplie les gestes de vénération, on chante une hymne (dans le rite byzantin, le Chérouvikon). Dans la Rome du V^e au IX^e siècle, c'est au contraire le peuple qui se déplace : chaque fidèle doit remettre aux célébrants son pain et son ampoule de vin, ce mouvement se fait en ordre au chant du psaume d'offertoire.

4. *La procession de communion.* Symétrique de la procession d'offrande, la procession conduit à nouveau le peuple jusqu'à la balustrade du sanctuaire pour y recevoir les dons consacrés. Un autre psaume accompagne le cheminement : le psaume de communion avec son antienne. Ici encore, il s'agit bien d'une procession, puisque le déplacement est un acte communautaire, festif, solennel et inhérent à la litur-

43. I^{re} Apologie, 65, 3; éd. Pautigny, p. 139.

gie; mais à cette procession tous les fidèles ne participeront pas; pour des motifs dont personne n'est juge, certains ne viendront pas communier.

5. *La procession des Saintes Huiles le jeudi saint.* Voici un autre type de procession fonctionnelle, mais à laquelle ne prend part qu'un nombre restreint de membres de l'Assemblée. A la demande de l'évêque, qui demeure à son siège, les prêtres, diacres, sous-diacres et acolytes vont chercher à la sacristie les ampoules d'huile à bénir pour le saint Parfum et pour les exorcismes : ils les apportent au chant de l'*O Redemptor*. Avec le même honneur, les huiles consacrées seront reportées à la sacristie. Là encore un geste matériel, faisant partie du rite liturgique, reçoit une solennisation qui met en valeur les choses, qui doit inspirer leur vénération; mais le geste aurait eu lieu indépendamment du faste dont on l'entoure, c'est pourquoi la procession a tant de qualité.

6. *La procession des néophytes du baptistère à l'autel.* La liturgie moderne a perdu l'usage de cette procession parce que, hélas, on n'a pas encore su redonner au baptême des adultes sa vraie place dans la vie normale des communautés. Elle était pourtant particulièrement saisissante et a donné lieu à de nombreux commentaires patristiques⁴⁴.

IV. PROCESSIONS DE PÈLERINAGE

Après les processions destinées à revivre un événement de l'histoire du Salut et les processions de type fonctionnel, il faut placer aussitôt les pèlerinages. Une communauté tout entière se rend à un lieu donné pour le vénérer : ce déplacement est évidemment une procession lorsqu'il est collectif, organisé, hiérarchisé et qu'il est une prière. C'est de cette façon que les Juifs faisaient le pèlerinage de Jérusalem, c'est de la même façon que bien des pèlerinages chrétiens ont été pratiqués et le sont encore quand les distances et les possibilités locales permettent le cheminement. La qualité, l'authenticité de la procession dépendra du but vers lequel elle marche; si ce but est liturgique, la procession pourra

44. Cf. par exemple : S. AMBROISE, *De sacramentis*, IV, 2.

être liturgique; si ce but ne s'impose pas à tous, ce sera un acte de dévotion plus ou moins valable.

Parmi les pèlerinages strictement liturgiques, il faut citer les processions annuelles des paroisses à l'église-mère pendant l'octave de la Pentecôte, telles qu'on les pratiquait universellement en Angleterre au moyen âge⁴⁵, les processions organisées dans le cadre des jubilés pour la visite des églises stationales, et, de droit coutumier, les pèlerinages traditionnels d'une paroisse à un sanctuaire local donné. Nous sommes ici dans un domaine assez mouvant, où les formes sont loin d'être fixées : raison de plus pour attirer l'attention des pasteurs sur les possibilités très grandes que les pèlerinages leur offriraient, s'ils savaient leur donner la forme d'une procession, avec la prise de conscience que cela entraîne de la communauté ecclésiale, de la condition terrestre voyageuse, avec toutes les harmoniques bibliques qu'elle évoque et l'intensité de prière à laquelle elle donne lieu.

On classera dans les processions de pèlerinage la procession aux Fonts Baptismaux, conservée en bien des endroits dans la cérémonie du soir de Pâques, et profondément traditionnelle dans le vieil usage romain⁴⁶; c'est à l'imitation de celle-là que peut valablement s'organiser la procession aux Fonts le jour de la communion solennelle.

V. PROCESSIONS DE « LUSTRATION »

Le terme de « lustration », malgré son origine païenne, est accepté assez facilement par les liturgistes⁴⁷, non qu'il préjuge d'une continuité éventuelle de culte, mais parce qu'il a une signification très précise. Dans les institutions de la Rome antique, la *lustratio* consistait à faire plusieurs fois processionnellement et en prière le tour d'une assemblée ou d'un lieu pour les purifier : d'où le double élément qui est demeuré attaché aux mots *lustrare*, *lustratio* : 1) le fait

45. U. BERLIÈRE, dans *Académie Royale de Belgique, Bulletins de la classe des Lettres*, 1922, pp. 419-446.

46. Voir par exemple P. BATTIFOL, *Histoire du bréviaire romain*, 3^e éd., Paris, 1911, pp. 147-149.

47. M. RIGHETTI, *Storia liturgica*, t. I, 2^e éd., 1950, pp. 334-336.

de parcourir, de faire le tour d'un lieu ou d'une foule;
2) une cérémonie de purification ou de bénédiction.

Or la liturgie de l'Église utilise assez souvent le procédé de la lustration. Ce sont les processions de supplication qui parcourent un lieu ou une enceinte donnée en vue de l'exorciser, ou d'y attirer les bénédictions de Dieu. La tonalité générale de la cérémonie sera donc, en principe, pénitentielle, comme toutes les fois qu'il s'agit de sanctifier les choses terrestres. Voici quelques exemples de ces sortes de procession.

a) La procession de saint Marc et des Rogations

On sait que la procession du 25 avril a une origine romaine, tandis que celles des trois jours qui précèdent l'Ascension vient de la Gaule. Par un phénomène d'échange assez fréquent dans l'histoire liturgique, elles coexistent désormais toutes deux au calendrier depuis le haut moyen âge, mais des cérémonies analogues avaient lieu, à des dates diverses, en Espagne et en Orient.

Quelles que soient les occasions historiques qui leur ont donné naissance — en particulier le souci que l'on a eu de remplacer des fêtes païennes par des fêtes chrétiennes — ces processions ont eu et continuent d'avoir beaucoup d'importance dans les civilisations rurales. Ce sont des prières destinées à attirer la protection du Seigneur sur les champs : ces champs, on les parcourt donc réellement — c'est en ce sens que la procession est une *lustration*, — en chantant des litanies. La litanie est une forme très populaire de prière, à la portée des foules les plus frustes, et à ce titre très utilisées dans les liturgies anciennes à la messe, aux prières du matin et du soir, à la dédicace des églises, plus tard aux ordinations : une même réponse très courte accueille toutes les intentions de prières ou invocations proférées par le coryphée; cette prière est surtout déprécative, suppliante, d'où la préférence donnée à la formule des « pauvres en esprit » : *Kyrie eleison*.

On remarquera facilement que le but de ces lustrations n'est pas spécifiquement chrétien : il correspond aux besoins manifestés par l'homme dans les religions pré-chrétiennes; l'échec, les limites qu'il éprouve dans son effort

pour être le maître de la terre l'obligeant en quelque sorte à se retourner vers Dieu. Le christianisme n'a pas à combattre cet instinct, mais à le purifier, à le redresser, à prévenir la dégradation qui le menace sans cesse : en particulier il faut arracher l'homme aux faux dieux et à la magie. Mais cela même ne suffit pas, parce qu'il faut replacer toujours les préoccupations terrestres dans le cadre de la révélation du Royaume de Dieu : l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu; le chrétien ne doit pas se soucier, de la même façon que les Gentils, des besoins matériels, puisqu'il a dans les cieux, un Père qui nourrit et vêt les oiseaux; dans la nuit même où il rêve de bâtir de nouveaux greniers pour amasser la surabondance de sa récolte, Dieu lui redemandera son âme... C'est pourquoi on ne se contentera jamais d'accomplir matériellement et exactement les processions des Rogations : notre peuple nous prendra vite pour des druides, des arvaies, ou des prêtres juifs si nous ne renouvelons sans cesse l'effort pastoral nécessaire pour remonter la pente glissant vers les paganismes. Les rubriques du Rituel, à elles seules, nous y aideront.

Elles supposent en effet que ces processions sont un acte d'Église, c'est-à-dire, non pas le fait d'un clergé, mais l'œuvre de tout le peuple chrétien, prêtres et fidèles : *clerus et populus, hora statuta mane in ecclesia congregati*⁴⁸, admirable formule dont chaque mot pourrait faire l'objet d'un trop long commentaire... Mais elles supposent pareillement des sentiments intérieurs, que ranime et précise une prière mentale préalable : *omnes contrito et humili corde Deum flexis genibus paulisper precentur*⁴⁹; la note pénitentielle sera toujours très accusée tout au long de la procession et au cours de la messe qui suivra, fait d'autant plus remarquable que l'on se trouve en plein temps pascal. La prière ne sera jamais bornée par l'horizon des champs ensemencés que l'on parcourt : elle s'élargit aux limites mêmes de l'Église, dont elle exprime tous les devoirs selon l'habitude de l'*oratio fidelium* classique; elle impose la méditation des mystères du Christ, et prolonge le cortège des fidèles de la

48. Tit. X, cap. 4, n. 1.

49. *Ibid.*

terre par le défilé de l'Église triomphante qui est invoquée. Elle se termine obligatoirement dans un édifice du culte⁵⁰ par la messe, sans laquelle elle ne peut se comprendre, et cette messe apporte les éléments bibliques qui manqueraient sans cela à la célébration⁵¹.

b) La procession dominicale

L'usage de bien des paroisses et des ordres monastiques fait célébrer chaque dimanche une procession avant la grand'messe. Dans les deux cas, il s'agit de *lustrations*, mais elles ont un objet très différent. La procession monastique parcourt les divers lieux réguliers pour y répandre l'eau nouvellement bénite, selon un cérémonial précis et immuable : pendant le cheminement, les frères chantent des répons, d'où l'existence d'un livre liturgique particulier, le processionnal. De caractère populaire, la procession paroissiale doit se limiter à des chants très simples, mais son itinéraire, assez variable suivant les lieux, a été le plus souvent modifié à travers les âges, en sorte qu'il est difficile de discerner une unité de création. Dans certains endroits, c'est comme des Rogations hebdomadaires réduites, célébrées d'ailleurs uniquement durant la période des grands travaux agricoles; ailleurs l'aspect « lustratif » est plus douteux, et l'on aurait plutôt un rite commémoratif du baptême, prolongeant l'aspersion proprement dite.

c) Les processions extraordinaires

Le Rituel prévoit toute une série de processions, calquées sur le modèle des Rogations et susceptibles d'être indiquées par l'évêque pour des besoins graves et publics : pour demander la pluie (cap. 6) ou le beau temps (cap. 7); pour repousser les intempéries (cap. 8), en temps de pénurie et de famine (cap. 9), en temps d'épidémie mortelle, principalement la peste (cap. 10); en temps de guerre (cap. 11), pour

50. Les rubriques le supposent distinct de celui d'où l'on est parti : n. 5; cf. L. STERCKY, *op. cit.*, t. II, p. 353.

51. La liturgie de Metz prévoyait deux lectures bibliques à chaque station dans les églises rencontrées : J.-B. PELT, *Études sur la cathédrale de Metz, La liturgie*, pp. 139-150.

toute autre tribulation (cap. 12). Même chant des litanies, même tonalité pénitentielle, même lien avec la messe, même élargissement de l'horizon par une prière universelle...

Mais la question que se posera l'homme d'aujourd'hui est de savoir quel rapport il peut y avoir entre la prière à ces diverses intentions et une procession. En quoi le cheminement est-il lié à ces supplications ? D'autant que les usages locaux connaissent des formes de suppléance, par exemple les prières de Quarante Heures. En réalité, la « lustration » de la campagne est normale lorsqu'il s'agit de tout ce qui concerne de près ou de loin les fruits de la terre (pluie, beau temps, intempérie, pénurie).

La procession en temps d'épidémie entraînait également le parcours des lieux infectés — ce qui n'allait pas sans inconvénients graves : Manzoni, dans les *Promessi sposi*, qui a tracé un saisissant tableau de la peste à Milan en 1630, a essayé de restituer avec son grand art la procession présidée par le cardinal Federigo Borromeo en signalant l'aggravation du fléau qu'elle a provoquée; détail à relever, on y portait la relique de saint Charles⁵², ce n'était donc pas exactement le type de supplication que prévoit le Rituel de Paul V — ce dernier n'étant d'ailleurs pas en usage à Milan. De toute façon, le cardinal Borromeo pouvait justifier le principe même de sa procession par une vénérable et longue tradition : déjà saint Grégoire le Grand, en 590, en avait institué une à Rome à l'occasion d'une épidémie de peste⁵³.

Évidemment, le déplacement ne trouve plus une raison d'être aussi obvie dans des supplications *tempore belli* ou *De quacumque tribulatione*. C'est sans doute à cause de cela qu'on ne les pratique plus guère : leur désuétude confirme cette loi générale que les Processions ne peuvent subsister par delà les changements de mentalité que si le déplacement qui les constitue se fonde sur la nature même des choses.

d) Les « lustrations » lors de la dédicace des églises

Pour être complet, cet inventaire des lustrations doit

52. A. MANZONI, *I promessi sposi*, cap. 32.

53. Elle est décrite par Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, X, 1,

mentionner aussi les rites de la dédicace des églises : l'évêque parcourt plusieurs fois le périmètre extérieur, puis le périmètre intérieur de l'église qu'il va consacrer, aspergeant les murs avec l'eau bénite. Et lorsque l'on apporte les reliques des martyrs, la procession fait le tour entier de l'édifice : c'est toujours la même idée de sanctification d'un espace par le parcours dans la prière, donc très exactement le principe de la lustration.

VI. LA PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU

La procession de la Fête-Dieu est, historiquement, la dernière en date des processions liturgiques de droit commun. Elle est née au XIV^e siècle, dans le sillage des processions de reliques dont elle a utilisé les méthodes d'ostension⁵⁴, à une époque où était si vif le désir de voir l'hostie qu'a analysé de façon pénétrante E. Dumoutet⁵⁵; elle s'est ajoutée comme un prolongement de la messe, à la fête du *Corpus Christi* qui se répandait alors. La Contre-Réforme a été amenée tout naturellement à en augmenter encore l'éclat, lui donnant la forme qu'elle revêt aujourd'hui dans le Cérémonial des évêques et le Rituel.

En réalité, les origines ont été complètement oubliées, et avec le temps, la procession de la Fête-Dieu a changé de signification. Rejoignant sans le chercher l'esprit de la fête des Rameaux, on a mis l'accent, me semble-t-il, sur la royauté du Christ que son peuple acclame. Il s'y ajoute aussi le sens de la lustration : la présence sacramentelle du Seigneur bénit les rues de la cité et les champs — idée qui, théologiquement, peut présenter des difficultés, mais qui témoigne cependant de l'acuité de la foi des fidèles envers la présence réelle. Il peut, avouons-le, s'y mêler des sentiments moins purs, et parfois la procession de la Fête-Dieu a été comme une manifestation de force et de victoire au milieu des luttes religieuses du XVII^e ou du XIX^e siècle.

Mais sa célébration pose au liturgiste et au pasteur des

54. Voir M. ANDRIEU, *Aux origines du culte du Saint-Sacrement, Reliquaires et monstrances eucharistiques*, dans *Analecta Bollandiana*, 68, 1950, 397-418.

55. *Le désir de voir l'hostie et les origines de la dévotion au Saint-Sacrement*, Paris, 1926.

problèmes aigus, dont la solution échappe parfois encore. Comparée à la procession du viatique ou à celle des Présanc-tifiés, la procession de la Fête-Dieu apparaît privée de l'un des termes que nous avons estimés nécessaires : si elle part de la messe, elle n'aboutit pas à la communion. Encore faut-il souligner fortement qu'elle part de la messe : la législation est formelle sur ce point. Le célébrant a consacré deux hosties, il communie de l'une, met l'autre dans l'ostensoir lorsqu'il a communié les fidèles; dès qu'il a terminé la messe, il porte l'ostensoir en procession : le peuple qui participe à la procession et qui adore le Saint-Sacrement ne peut donc séparer la Présence Réelle de la messe qui l'a procurée⁵⁶. Mais que dire des églises où cette règle n'est pas observée? Ce qui est plus grave, c'est que des prêtres n'en voient plus l'importance, et ne se rendent pas compte du déséquilibre que crée, dans l'esprit des fidèles, l'éloignement entre la procession et la messe. L'excuse qu'on pouvait présenter de circonstances qui obligeaient à retarder la procession jusqu'à l'après-midi⁵⁷ ne vaut plus désormais avec la législation des messes du soir : il y a là, me semble-t-il, une question grave.

Autre difficulté : la législation liturgique n'a jamais admis l'émiettement de la procession en multiples petits groupes paroissiaux, en nombreuses chapelles au jour même de la fête. Une seule procession pour toute une ville, à laquelle sont convoqués d'office avec obligation de s'y rendre, tous les religieux même exempts à la seule exception de ceux qui mènent la vie érémitique : can. 1291, §1. Voilà vraiment le spectacle d'une église locale, cette réunion unique permettant d'ailleurs de donner à la manifestation liturgique ampleur et dignité. C'est aussi une nécessité, puisque de soi la procession a lieu en principe en pleine cité. Mais ce point constitue une troisième difficulté, la plus considérable.

En effet, la procession trouvait sa raison d'être avant tout dans la prise de conscience que le Christ est le Roi pacifique de la cité des hommes. La vie profane devient

56. *Caeremoniale episc.*, lib. II, cap. 23, nn. 15-18 (le mot de *tabernaculum*, au n. 17, correspond à notre *ostensoir* moderne); *Rituale Rom.*, tit. X, cap. 5, nn. 1-2.

57. Et qui explique peut-être la réponse de la S.R.C. 3488 ad 2 envoyée en 1879 à un diocèse du Mexique.

tout à coup une immense cathédrale, où il n'y a plus que prière, et l'on peut imaginer que la Fête-Dieu a créé parfois cette vision eschatologique de la Jérusalem céleste — de vrai, il y a toujours eu des ombres au tableau, à toute époque, et les mirages d'un passé que nous n'avons pas vécu peuvent nous faire illusion. Mais enfin, toute une ville ou tout un village est pris dans l'unique ambiance de la procession : décoration des rues, des fenêtres, cessation de tout travail, de tout divertissement profane : on ne peut même admettre la présence de non-priants sous peine de voir se rompre le charme de la radieuse Jérusalem. C'est pourquoi aussi on ne peut accepter qu'il y ait plus d'une procession unique, car tout un peuple doit être averti et préparé, centré sur un unique effort d'attention.

Or la vie moderne rencontre un premier obstacle, la rapidité de circulation qui amène brusquement les passagers d'une voiture en face d'une procession à laquelle ils ne s'attendent pas, à laquelle ils ne sont pas spirituellement préparés — même s'il s'agit de chrétiens fervents. A la rigueur, une réglementation officielle peut y remédier, à condition de tenir compte des nécessités des services publics. Mais le second obstacle est plus grave : c'est la présence désormais régulière partout de non chrétiens au milieu des chrétiens dans la vie de la cité, parce que la chrétienté est sans frontières; le village le plus retiré risque de devenir un microcosme où se côtoient les nationalités, les races, les religions. Si même exceptionnellement tous les habitants d'un lieu sont des baptisés, il s'en faut qu'ils soient tous des priants. Que devient alors l'unanimité requise pour la procession ? Car il s'agit d'une procession eucharistique : or l'eucharistie ne peut être présentée que devant des fidèles qui croient et qui prient, c'est la raison pour laquelle l'antiquité avait établi la loi du secret des mystères. Bien sûr, l'Église n'est plus aussi rigoureuse pour admettre, à l'intérieur des édifices, à la célébration de la messe. Mais entrer dans le lieu de culte, c'est admettre d'en suivre l'action, se mêler effectivement à l'assemblée, partager sa vie : passer la porte est déjà un engagement. Au contraire celui qui, de son balcon ou de la terrasse d'un café, regarde passer une procession, celui-là n'est pris dans aucun engagement : sans le vouloir, il profane l'eucharistie

et fait souffrir ses frères qui croient. Cette difficulté existe, je le répète, partout désormais, même dans les régions et les pays où les pouvoirs publics favorisent l'exercice public du culte et lui prêtent leur concours. Je l'ai douloureusement ressentie à Rome même, au moment où je participais à une magnifique Fête-Dieu au milieu du peuple des faubourgs.

Quant à la solution qui consiste à enfermer la procession dans les limites d'une propriété privée, ou a fortiori dans l'intérieur de l'église, elle change complètement la nature de la cérémonie et risque de lui faire perdre sa vraie signification. Au fond, c'est peut-être le signe que cette procession ne correspondait pas à une nécessité liturgique intrinsèque, mais représente l'épanouissement d'une forme de civilisation chrétienne, splendide mais hélas transitoire. Nos contemporains sont plus sensibles à l'essentiel : la messe, la communion.

Il faudrait même poser le problème des chants qui l'accompagnent. Le rituel se contente de proposer des hymnes, comme pour les Présanctifiés : c'est, nous l'avons dit, la forme inférieure et la moins populaire des prières; c'est la moins traditionnelle et la moins biblique. Là où la procession est heureusement possible et pratiquée, un effort de pastorale doit donc être accompli pour que les dimensions authentiques de l'eucharistie y soient manifestées; l'orientation peut être fournie par l'oraison, le verset, et même les strophes du *Tantum ergo* : ces allusions bibliques ont à être explicitées devant les fidèles, sans doute par la lecture des principales péricopes aux diverses stations de la procession : manne, agneau pascal, discours de Jean VI, récits de l'institution, visions de l'Apocalypse... il y a là ample matière, et le moyen de redonner saveur aux formules usuelles, en même temps que les psaumes 22, 41, 33, 77 et tant d'autres fourniront des chants eucharistiques très traditionnels⁵⁸.

58. Je devrais parler également de la procession du 15 août en France, pratiquée en accomplissement du vœu de Louis XIII; elle est de droit liturgique, fait partie des rituels propres aux diocèses de France. Il est cependant difficile de lui assigner les lois générales du cheminement.

VII. AU-DELA DES PROCESSIONS : LES CORTÈGES

Les cortèges ne sont pas des processions. C'est un spectacle, une fête pour les yeux : on regarde passer des figurants, des personnages costumés, des chars, des lumières. Le peuple se presse sur le parcours, se réjouit, acclame, ou au contraire est ému d'une angoisse communicative. C'est une réalité qui n'est pas de soi religieuse, qui correspond aux manifestations authentiques de la vie publique profane, qui vaut dans la mesure où il y a richesse, opulence de choses à voir, à admirer. Mais le cortège est utilisé valablement comme prolongement, débordement extérieur et populaire d'une fête liturgique. L'exemple le plus typique est peut-être celui de la Semaine sainte à Séville, que l'*Art Sacré* a décrit pour ses lecteurs il y a quelques années⁵⁹. Mais le genre est difficile à manier : il exige la magnificence, la richesse; il doit atteindre en même temps à une expression profondément populaire; il faut qu'il suscite et exprime la spontanéité d'une civilisation; il doit se distinguer du culte liturgique tout en le prolongeant par une transition juste. Pour un tel épanouissement, de nombreuses conditions sont nécessaires : des artistes authentiques d'une part, un peuple de l'autre. C'est dire que les clercs doivent se reconnaître incompetents, quittes à accueillir le libre génie des laïcs. Il n'y aura pas de pleine réussite de l'évangélisation dans une culture donnée, si de telles formes religieuses n'arrivent à s'y manifester. Ce n'est plus là le domaine de la liturgie, bien sûr; mais la célébration vivante et pleine de la liturgie libérera la puissance créatrice qui leur donnera naissance.

AIMÉ-GEORGES MARTIMORT.

59. *L'Art Sacré*, juillet-août 1953, pp. 12-16.